



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Pôle de Créteil

Affaire suivie par :

Suzanne Akkari

Tél : 01 57.02.64.71

Mél : suzanne.akkari@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le recteur de région académique d'Île de France

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R 822-12,
- Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,
- Vu la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- Vu les nominations des représentants académiques des organisations étudiantes représentatives (OER),
- Vu la proposition du directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil,

Arrête

Article 1 :

Il est instituée une commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Créteil. Celle-ci est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, Madame Suzanne AKKARI ;

Article 2 :

La commission électorale est constituée comme suit :

- Au titre du CROUS de Créteil :

Pascal ACHE, suppléant : Guillaume SAFFACHE

Ludovic VANTYGHEM, suppléant : Steve PLISSON

Julien GIRAL, suppléante : Marie-Milène RAMOS CABRAL

Aadla BEN BALLA, suppléante : Aida OSMANOVA

Kaouthar LANDOLSI, suppléante : Ikram ALLAOUI

Joseph TENGUE, suppléante : Julie CHENAYE

- Au titre des organisations étudiantes représentatives à l'échelle nationale, ayant désigné des représentants pour l'académie de Créteil

Pour la FAGE : Florian MARGUERITE, suppléant : Clément TAURAND

Pour l'UNEF : Arthur SABATIER, suppléante : Alice DE BRITO

Pour l'UNION : Karel TALALI, suppléant : Goran KAYMAK

Pour l'UNI : Alexis ROLLAND

- Au titre des organisations étudiantes locales représentatives et non représentées par des organisations nationales

Pour Rendre la CROUS aux étudiants : Charles VIGER, suppléante : Karla LUCAS

Pour Solidarité étudiante - Union contre la précarité : Kosta TAZNOS, suppléant : Dorian BARITEAU

Après l'enregistrement des listes de candidats, le recteur de région académique désigne le cas échéant de nouveaux membres parmi les candidats pour assurer la représentation, au sein de la commission, de chacune des listes enregistrées.

Article 3 :

Le secrétaire général de région académique d'Île-de-France et le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 12 décembre 2023

Le recteur de région académique d'Île-de-France,
Chancelier des universités

Pour le Recteur de la région académique d'Île-de-France
le Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris

Christophe KERRERO



Alexandre BOSCH